

## Personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 de cancer du poumon ou des bronches avec date de début antérieure à l'année n-1, et/ou personnes hospitalisées en médecine, chirurgie, obstétrique pour cancer du poumon ou des bronches au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), ou des années n à n-1 (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale). En présence d'un autre cancer (autre que de l'encéphale), les séjours pour cancer du poumon sont tous considérés comme liés à une métastase pulmonaire de l'autre cancer. Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante).
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 44 700 personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance, dont 38% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 69 ans et 70 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 32%, dont 35% sont des femmes. Dans l'ensemble, 87% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer du poumon. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 0,77‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 0,81‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 0,13‰ sont prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance, contre 0,17‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,22‰ contre 0,18‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
 des personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	< 100	< 100	1 600	6 000	10 800	9 400	27 900
Taux brut	0‰	0,01‰	0,24‰	1,85‰	3,96‰	4,79‰	1,04‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	< 100	100	1 700	4 300	5 600	5 000	16 800
Taux brut	0‰	0,02‰	0,22‰	1,13‰	1,67‰	1,56‰	0,54‰
<b>Total</b>							
Effectif	< 100	200	3 400	10 300	16 400	14 400	44 700
Taux brut	0‰	0,02‰	0,23‰	1,46‰	2,7‰	2,78‰	0,77‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
 des personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	3 200	1,00‰	1,03‰	1 800	0,49‰	0,51‰	5 100	0,73‰	0,76‰
Bourgogne-Franche-Comté	1 200	1,07‰	0,98‰	600	0,48‰	0,44‰	1 800	0,75‰	0,69‰
Bretagne	1 300	1,07‰	1,06‰	700	0,50‰	0,49‰	2 100	0,76‰	0,74‰
Centre-Val de Loire	1 000	1,03‰	0,95‰	600	0,49‰	0,47‰	1 600	0,74‰	0,70‰
Corse	200	1,73‰	1,44‰	100	1,09‰	0,98‰	300	1,39‰	1,20‰
Grand Est	2 800	1,30‰	1,26‰	1 600	0,65‰	0,64‰	4 400	0,95‰	0,93‰
Guadeloupe	< 100	0,31‰	0,29‰	< 100	0,23‰	0,23‰	< 100	0,26‰	0,26‰
Guyane	< 100	0,26‰	0,44‰	< 100	0,18‰	0,37‰	< 100	0,21‰	0,41‰
Hauts-de-France	3 000	1,19‰	1,36‰	1 300	0,47‰	0,52‰	4 300	0,81‰	0,90‰
Ile-de-France	4 500	0,87‰	1,06‰	3 300	0,57‰	0,70‰	7 800	0,71‰	0,87‰
Martinique	< 100	0,18‰	0,16‰	< 100	0,26‰	0,25‰	< 100	0,22‰	0,21‰
Mayotte	< 100	0,06‰	0,14‰	< 100	0,05‰	0,14‰	< 100	0,06‰	0,14‰
Normandie	1 500	1,14‰	1,14‰	800	0,52‰	0,51‰	2 300	0,81‰	0,80‰
Nouvelle Aquitaine	2 500	1,10‰	1,00‰	1 600	0,59‰	0,55‰	4 000	0,82‰	0,76‰
Occitanie	2 700	1,18‰	1,13‰	1 700	0,63‰	0,61‰	4 400	0,88‰	0,85‰
Pays de la Loire	1 300	0,83‰	0,87‰	700	0,40‰	0,42‰	1 900	0,60‰	0,63‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 400	1,16‰	1,05‰	1 700	0,68‰	0,64‰	4 100	0,90‰	0,83‰
Réunion	200	0,38‰	0,58‰	< 100	0,18‰	0,26‰	200	0,27‰	0,41‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
 des personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance par classe d'âge en 2018**

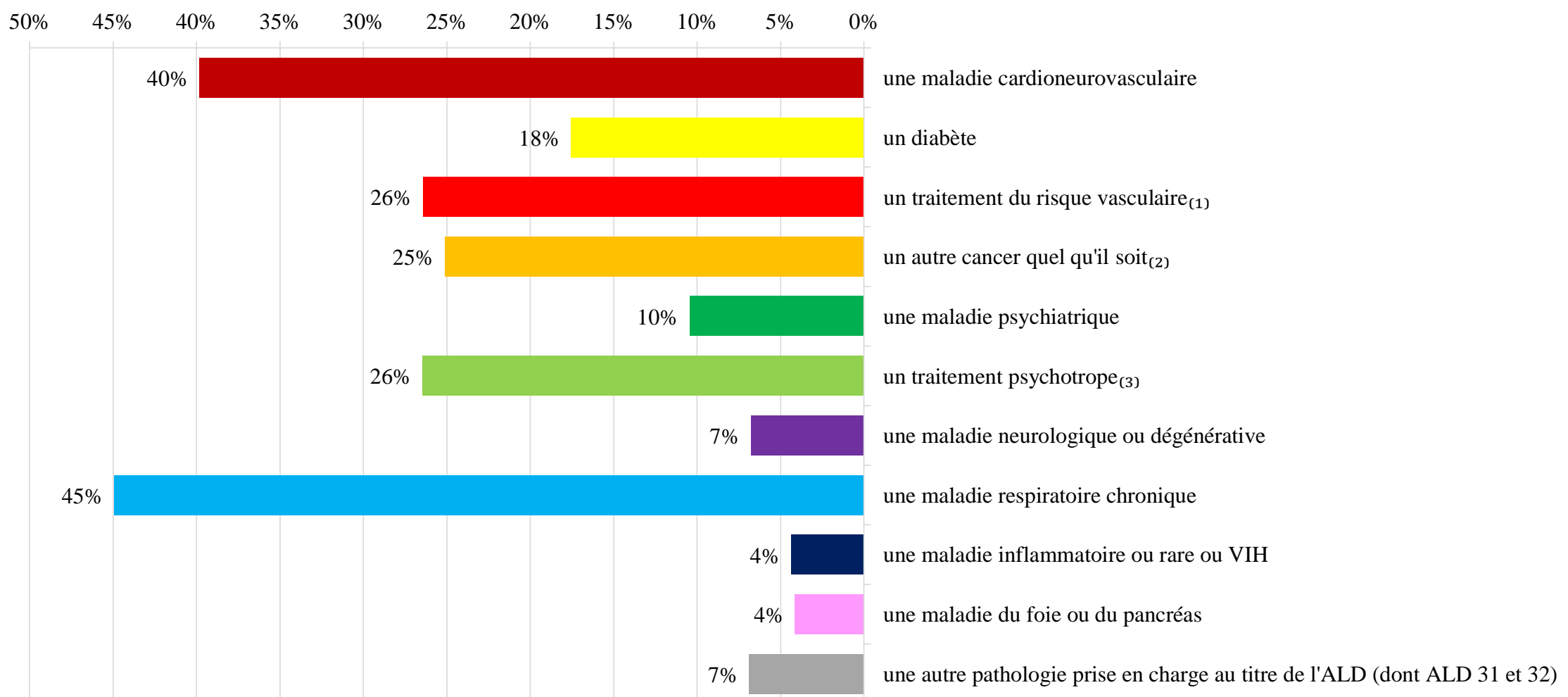
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	< 100	400	800	1 600	2 900
Effectif total	0	200	3 200	9 500	14 800	12 800	40 500
Taux brut	-	-	2,60%	3,90%	5,47%	12,69%	7,13%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance décédées en 2018 sont de 76 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

<sup>(3)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 87 millions d'euros (0,1%) sont attribués à la prise en charge pour cancer du poumon sous surveillance :

- 48 millions d'euros pour les soins de ville (55%)
- 13 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (15%)
- 26 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (30%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 1 670 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour cancer du poumon sous surveillance est de 4,48%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,02 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer du poumon sous surveillance est de 6,96%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,58%.